

Commentaire sur la décision Carrefour Repentigny inc. C. Repentigny (Ville) – Interprétation de la notion de « transfert » aux fins de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Résumé :

L'auteur commente cette décision de la Cour supérieure portant sur l'application de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières lors de la cession des droits du propriétaire emphytéotique.